

ASSEMBLÉE NATIONALE
28 juin 2016

JUSTICE DU XXIÈME SIÈCLE - (N° 3872)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL245

présenté par
M. Clément, rapporteur et M. Le Bouillonnet, rapporteur

ARTICLE 53

I. A l'alinéa 42, après le mot :

« formation, »,

insérer le mots :

« seuls »

II. En conséquence, au même alinéa, après le mot :

« sont »,

supprimer le mot :

« seuls ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.